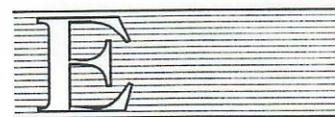




NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GÉNÉRALE  
12 octobre 2005  
Original: Anglais

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
*Centre africain pour le genre et le développement*

Réunion du Comité « Femmes et développement »

Session ministérielle

13 October 2005  
Dakar, Sénégal

**Stratégie de suivi proposée pour la mise en œuvre des  
*Résultats et perspectives* de l'évaluation décennale du  
Programme d'action de Beijing et de la *Déclaration  
solennelle sur l'égalité entre les hommes et femmes en Afrique***

**RÉSUMÉ**

de la dynamique qui, au sein de ces foyers, est à la base du pouvoir et de la répartition des ressources. Le document publié à l'issue de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes souligne également la nécessité de garantir la répartition des ressources dans les zones où la pauvreté est concentrée. Ce document souligne également la nécessité d'utiliser des indicateurs de suivi sexospécifique pour mesurer l'impact des politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté.

### ***Renforcement du pouvoir économique des femmes***

Les interventions stratégiques dans le domaine du renforcement du pouvoir économique des femmes portent entre autres sur:

- Le renforcement des capacités d'analyse macroéconomique selon le sexe à tous les niveaux;
- La participation des analystes des questions liées à l'égalité entre les sexes dans la redéfinition des concepts, approches et méthodes économiques de collecte des données sur les activités économiques, afin d'y inclure le travail non rémunéré des femmes;
- L'analyse de l'impact des politiques macroéconomiques et l'intégration de la notion de l'égalité des sexes dans les politiques macroéconomiques, afin qu'elles reconnaissent et soutiennent les activités des femmes dans le secteur informel et les activités de subsistance;
- L'analyse selon le sexe de l'allocation des ressources et la mise en place de mesures pour parvenir à une distribution plus équitable et plus favorable aux femmes;
- Des actions en vue d'accroître l'accès des femmes aux opportunités commerciales et à la prise de décisions dans des activités économiques comme le commerce et les investissements, et à un emploi décent.

### ***Les femmes et le VIH/sida***

Les interventions stratégiques dans le domaine du VIH/sida devraient porter entre autres sur:

- L'analyse sexospécifique de l'impact des rapports de force hommes-femmes inégaux, qui génèrent la violence fondée sur le sexe et empêchent les femmes de négocier des rapports sexuels protégés;
- La mise en place de cadres juridiques permettant de trouver des solutions à la question de la vulnérabilité des femmes et des filles;
- Le renforcement des campagnes de sensibilisation pour l'accroître l'accès des femmes aux méthodes de prévention et de traitement, en particulier aux antirétroviraux.

### ***Santé des femmes - mortalité maternelle***

Les interventions stratégiques dans le domaine de la santé des femmes devraient porter sur:

*• renforcer capacités et renforcer*

- La collaboration entre les gouvernements, les groupes de la société civile et le secteur privé, afin de donner un appui et aux actions menées dans le domaine de la mortalité maternelle et infantile, comme la fourniture de soins obstétricaux de base;
- La prestation de services accessibles et abordables dans le domaine de la santé en matière de procréation et l'éducation pour les femmes et les filles;
- Des interventions préventives pour lutter contre les maladies qui touchent essentiellement les femmes, telles que le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, les maladies cardiovasculaires et le cancer, et un meilleur accès aux traitements.

• *stratégie des de communication*

La prestation des services ciblés devait être accompagnée d'une analyse sexospécifique précise des insuffisances relevées dans les services fournis actuellement.

### *Les femmes dans le règlement des conflits*

- L'analyse selon le sexe de l'impact des conflits et des guerres, la surveillance étroite et l'évaluation des programmes de rétablissement et de maintien de la paix, de règlement des conflits, de démobilisation et de reconstruction qui tiennent compte des spécificités des deux sexes;
- L'intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les processus susmentionnés et la prise en compte des spécificités des sexes dans l'allocation des ressources et la participation à la prise de décisions;
- Les gouvernements devraient mettre en place un plan d'action en vue de coordonner l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et faire rapport au Conseil sur les progrès réalisés;
- La communauté internationale devrait également soutenir les approches novatrices et les bonnes pratiques préconisées par les groupes de la société civile;
- Une plus grande participation des mécanismes nationaux parité/femme à la construction de la paix et à la résolution des conflits.

### *Droits fondamentaux des femmes*

- L'initiation des planificateurs et des personnes chargées de la mise en œuvre des programmes de développement aux méthodes de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes fondés sur les droits fondamentaux des femmes;
- Le contrôle de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'examen biennal des mesures prises. Les gouvernements sont invités à adapter, au niveau national, l'ensemble des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes qu'ils ont ratifiés;
- Le plaidoyer pour la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique devrait devenir une priorité;

• *mettre to les états africains*

- La mise en place de mécanismes de responsabilisation pour l'application des législations promulguées sur les droits fondamentaux des femmes.

### *Violence à l'égard des femmes*

- Condamner publiquement, par les plus hautes autorités, toutes formes de violence sexiste, punir les auteurs et tous ceux qui se mettent hors la loi en invoquant les traditions ou les croyances religieuses pour justifier la violence à l'égard des femmes et des filles;
- Promulguer des législations traitant de toutes formes de violence sexiste, en particulier la violence domestique, toutes les formes de violence sexuelle, la traite des femmes et des filles et les pratiques traditionnelles nuisibles;
- Organiser des campagnes publiques et des programmes visant à éliminer la tolérance et le silence à l'égard de violence sexiste;
- Former des agents chargés de faire appliquer le droit pour que les cas de violences sexuelles soient considérés comme des délits graves et des violations des droits fondamentaux des femmes.

• viol criminaliser et reprimé

### *Gouvernance, pouvoir et prise de décision*

Les interventions stratégiques dans le domaine de la gouvernance, du pouvoir et de la prise de décision devraient porter sur:

- La reproduction des principes sur la parité entre les sexes qui ont été adoptés par l'Union africaine (UA) et mis en oeuvre par la Commission de l'UA à tous les niveaux de la gouvernance nationale et régionale. Les gouvernements devraient être encouragés à faire figurer dans les rapports annuels qu'ils présentent à l'UA sur la *Déclaration solennelle*, les mesures qu'ils ont prises à cet égard;
- Les partis politiques devraient se mobiliser pour prendre l'initiative dans l'application du principe de parité entre les hommes et femmes, notamment en ce qui concerne la sélection des candidats aux élections et à des postes politiques;
- Des programmes de formation aux fonctions de direction pour les femmes devraient être élaborés et bénéficier d'un appui.

### *Éducation des femmes et des filles*

Les interventions stratégiques dans ce domaine devraient porter sur:

- Le renforcement des politiques et programmes d'action positive dans le but de renforcer l'accès à l'éducation des femmes et des filles, à les maintenir plus longtemps et à réduire le taux d'abandons scolaires;
- Des stratégies nouvelles et dynamiques pour remédier à la sous-représentation des femmes dans les disciplines et carrières scientifiques et technologiques devaient être mises en place très tôt;
- Des programmes destinés à lutter contre les préjugés sociaux et les attitudes

• élimination des stéréotypes

• formation professionnelle

• éducation non formelle - éducation fonctionnelle<sup>5</sup>

négatives vis-à-vis de l'éducation des filles et contre l'idée selon laquelle les filles seraient moins capables de réussir dans le domaine scientifique devraient être renforcés;

- Des mesures spécifiques doivent être prises pour permettre aux adolescentes enceintes de retourner à l'école après l'accouchement.

### *La petite fille*

Les actions stratégiques pour protéger la petite fille devraient porter sur:

- L'adoption de lois permettant de protéger les petites filles contre les pratiques traditionnelles néfastes, les sévices sexuels, la violence basée sur le sexe, les mariages précoces forcés et la traite des femmes;
- Le plaidoyer et la mobilisation sociale contre les pratiques traditionnelles néfastes et la formation des agents chargés de faire respecter les lois;
- Des programmes de mobilisation sociale pour limiter l'exploitation et les mauvais traitements des filles desquelles on exige des travaux domestiques trop difficiles qui entravent leur éducation;
- La réforme des programmes scolaires, la formation des enseignants et de tous les autres personnels du système éducatif à la question de l'égalité des sexes et la sensibilisation contenue des parents, des chefs traditionnels et religieux ainsi que des responsables politiques.

### *Les femmes et les médias*

Les stratégies visant à améliorer l'accès et l'influence des femmes dans les médias devraient comporter entre autres:

- L'élaboration et l'application de politiques des médias tenant compte de la parité et des initiatives permettant d'améliorer l'accès des femmes aux médias;
- L'amélioration de l'accès des femmes aux médias et aux nouvelles TIC dans les agences de presse;
- Le renforcement des capacités des mécanismes nationaux chargés de la parité pour évaluer et rendre compte de la mesure dans laquelle les médias tiennent compte des questions homme/femmes;
- La conception de programmes de sensibilisation qui mettent en évidence les domaines nécessitant des améliorations dans les politiques des médias pour améliorer leur prise en compte des questions sexospécifiques.

### *Les femmes et l'environnement*

Les mesures à prendre pour renforcer la participation des femmes à la gestion de l'environnement devraient inclure:

- L'adoption de politiques de gestion de l'environnement tenant compte des

questions de parité qui reconnaissent et utilisent les connaissances locales qu'ont les femmes de l'environnement;

- La participation active des femmes vivant en zone rurale notamment à la conception et à l'application de programmes environnementaux par exemple sur l'eau, l'énergie, l'assainissement, la terre et la gestion forestière;
- Le renforcement des capacités des planificateurs de l'environnement pour qu'ils utilisent des outils d'analyse sexospécifique de façon à améliorer la prise en compte des questions hommes-femmes dans les politiques et programmes;
- La surveillance de l'intégration de la notion de parité dans les politiques et programmes sur l'environnement.

### *Mécanismes institutionnels*

- La défense des mécanismes nationaux chargés de la parité et des responsables de la coordination pour l'égalité des sexes, le cas échéant;
- Le renforcement de l'institutionnalisation de l'intégration de la notion d'égalité des sexes, grâce à la fourniture de ressources suffisantes, de compétences techniques et à l'autorité suffisante conférée aux mécanismes nationaux et aux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans les ministères responsables;
- La nécessité pour l'ensemble des parties concernées d'appliquer des politiques sexospécifiques, les mécanismes nationaux, les services chargés de questions de genre et les responsables de la coordination ayant pour tâche d'assurer la surveillance et de faciliter la mise en oeuvre de programmes de développement qui tiennent compte des besoins des deux sexes;
- Les gouvernements devraient évaluer régulièrement dans quelle mesure la volonté politique est traduite en mesures concrètes, de façon à identifier et à résoudre les disparités dans les politiques sexospécifiques existantes et dans le processus d'application en allouant, entre autres, des ressources humaines et matérielles appropriées;
- Les gouvernements doivent avoir recours, pour l'élaboration de l'ensemble des politiques et programmes, à des personnes au fait des questions sexospécifiques;
- Les gouvernements devraient veiller à ce que la notion de parité soit intégrée dans les définitions d'emploi et les principaux domaines de résultats de tous les agents de la fonction publique, afin de favoriser un développement prenant en compte les besoins des deux sexes.

### **Les gouvernements doivent garantir:**

- La responsabilité et l'obligation rédditionnelle;
- Le renforcement des capacités;
- La coordination des activités;

- La reconnaissance du rôle de la société civile dans le domaine de la parité et de développement.

### *Suivi et évaluation*

- Les instruments de responsabilisation du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, de la Commission de l'UA et des commissions économiques régionales devraient être adaptés pour être utilisées au niveau national;
- Les examens et les rapports concernant les OMD devaient comporter une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing;
- L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) et l'Instrument de suivi et d'évaluation des mécanismes institutionnels constituent un cadre pour la définition des priorités, le suivi des progrès accomplis et la responsabilité des États et devraient être reconnus comme tels et leur utilisation par les États membres recommandée;
- Il faudrait encourager l'UA à convoquer une réunion des ministres chargés des questions de la femme pour convenir des priorités du suivi de l'application de la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et femmes en Afrique*, adoptée en 2004.

### *Au niveau régional*

La CEA ainsi que ses bureaux sous-régionaux devraient, en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, s'employer à:

- Faire connaître aux pays la Stratégie de suivi;
- Contribuer au renforcement des capacités des mécanismes nationaux et des ministères œuvre pour déterminer les principaux problèmes, lacunes et limites en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing;
- Examiner les politiques et plans nationaux et évaluer les ressources nécessaires;
- Établir périodiquement des rapports sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ;
- Organiser une série d'ateliers sous-régionaux pour faire participer tous les pays entre fin 2005 et fin 2006.

### *L'Union africaine devrait:*

- Se charger de promouvoir et de suivre l'exécution des principales activités nécessaires pour la mise en œuvre de la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et femmes en Afrique* et l'établissement de rapports connexes;
- Demander l'appui politique et l'allocation de ressources nécessaires pour le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre de la Stratégie de suivi;
- Donner des indications sur la présentation et le contenu des rapports annuels